

# Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Gilles

**Séance du vendredi 12 avril 2019 à 20h30**

**Date de la convocation : jeudi 4 avril 2019**

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maxime PETITJEAN, Maire, en **séance ordinaire**.

Noms	Présents	Excusés	Excusés/ représentés	Absents
Maxime PETITJEAN	X			
Jean-Pierre GALLI	X			
Chantal MARINOT	X			
Béatrice CHARCONNET	X			
Baptiste DEVELET				X
Michel GAILLARD	X			
Sylvie BADEY				X
Michel GOMES	X			
Pierre NAGLOO		X		
Virginie PETITJEAN	X			
Pierre VIRICEL	X			

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Chantal Marinot est nommée secrétaire de séance.

## Délibération vote affectation de résultat de fonctionnement 2018 - N°09/2019

Le Conseil Municipal :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

**CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 65 795.60 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A Résultat de l'exercice <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>		18 034.61 €
B Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>		47 760.99 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		<b>65 795.60 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement		-33 239.86 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		7 200.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	= D+E	<b>-26 039.86 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	= G+H	<b>65 795.60 €</b>
<b>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		26 039.86 €
<b>2) H report en fonctionnement R 002</b>		39 755.74 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		0.00 €

## Délibération vote du budget primitif - N°11/2019

Monsieur le Maire présente le budget, évoque les travaux prévus (la rénovation du logement locatif est reportée en 2020), les dotations d'état qui ont baissé très significativement en quelques années.

### **Budget Primitif 2019 :**

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 106 790.40 € pour la section investissement et à la somme de 224 163.74 € pour la section fonctionnement.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

## Délibération création de poste adjoint technique - N°10/2019

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique en raison d'un accroissement de la charge de travail,

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à 21/35èmes, en raison d'un accroissement de la charge de travail (aux espaces verts, à l'entretien des locaux...).

La personne devra justifier d'une expérience professionnelle équivalente au poste.

La rémunération est fixée sur la base du grade d'adjoint technique échelle de rémunération C1.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2019 :

Adjoint technique : - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019.

## Questions diverses

- SIRTOM : arrêt du ramassage des sacs jaunes.
- PLUI : présentation du compte-rendu de la réunion avec le Grand Chalon.

Séance levée à 21h45.